

■ Séance du 21 novembre 2023

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 19h à la salle Yves Huchet sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 15 novembre 2023

État des présences

	Présent	Absent	A donné pouvoir
Mme Aurélie AUGÉARD	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Mme Catherine BELLANGER	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Michel BOURCIER	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Jean-Pierre BRU	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Emmanuel CHARNACE	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Mme Yvette CHATELAIS	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Franck CHOPIN	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Jean-François CLOAREC	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Jean-Pierre CLOEST	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	à Marina GATÉ
Mme Séverine DEZARNAULDS	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Mme Coralie DILÉ	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Mme Claudia FOLOKA	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Mme Catherine FOUGÈRE	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Mme Marina GATÉ	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Jérôme GAUFFRETEAU	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Mme Annick HODÉE	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	à Catherine BELLANGER
Mme Nadia HUMEAU	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Tony JOUBERT	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Jean-Marie JOURDAN	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Guillaume LUNEL	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Mme Christine MATHIEU	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Mme Laëtitia MAUDUIT	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Jean-Yves NEVEU	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. David OLIVIER	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Pierre-Emmanuel PERRIOT	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Frédéric PETITEAU	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Guillaume PHILIPPEAU	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Mme Mireille POILANE	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	

Conditions de quorum

- Nombre de présents : 25
- Nombre d'absents : 3
- Nombre d'absents ayant donné pouvoir : 2

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal.

M. Emmanuel CHARNACE est désigné/e pour remplir cette fonction qu'il/elle accepte.

Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal

Le compte-rendu du 17 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ERDRE-AUXENCE
MARDI 21 NOVEMBRE 2023

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 octobre 2023

2^{ème} COMMISSION – BATIMENTS COMMUNAUX

- Présentation du bilan énergétique de Val d'Erdre-Auxence (période 2020-2022)
- Audit énergétique sur la salle L'Argerie

AFFAIRES GÉNÉRALES – BUDGET, FINANCES, FISCALITÉ

- Décision Modificative n° 1 au budget principal
- Reprise sur provisions pour créances douteuses

1^{ère} COMMISSION – AFFAIRES SOCIALES

- Participation au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement 2023 (1 472,57 €)

AFFAIRES GÉNÉRALES – RESSOURCES HUMAINES

- Approbation du règlement intérieur du Comité Social Territorial
- Création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise aux espaces verts à compter du 1^{er} janvier 2024 (35/35^{ème})
- Création d'un CUI-PEC du 06.12.23 au 31.08.24 pour un poste d'agent d'entretien polyvalent (20/35^{ème})

AFFAIRES GÉNÉRALES – URBANISME

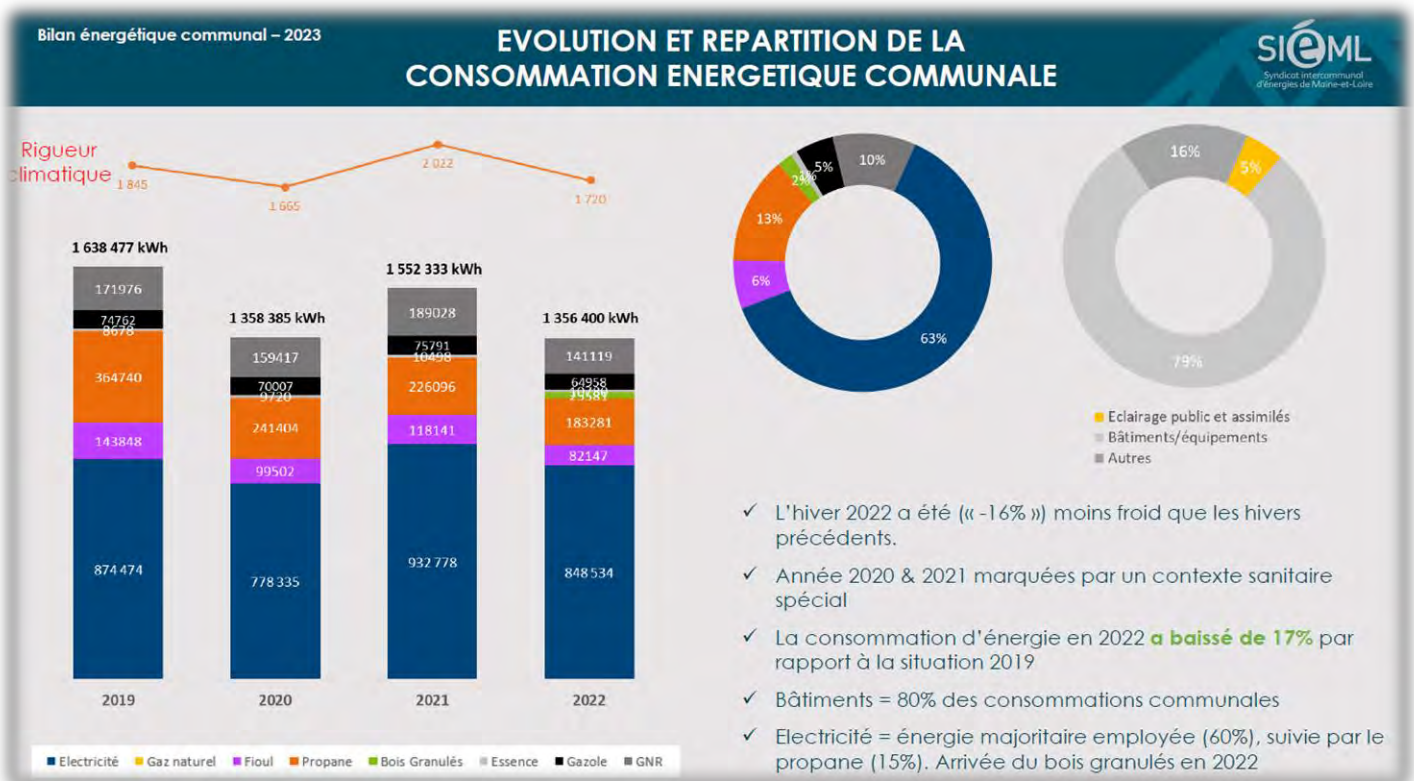
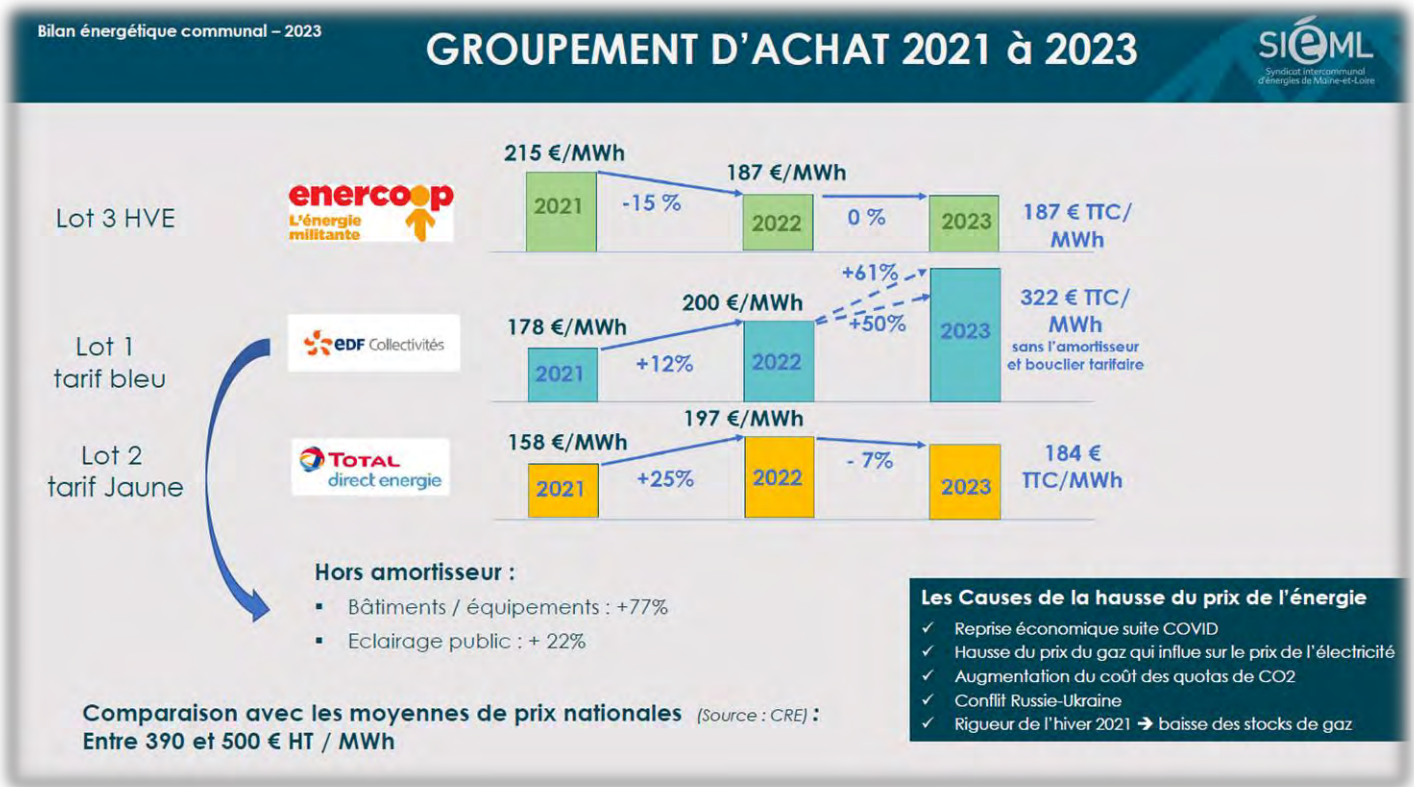
- Dénomination d'une voie sur la commune déléguée de La Cornuaille
- Bilan des DIA réceptionnées en Mairie

AUTRES POINTS RAJOUTÉS A L'ORDRE DU JOUR

- Démission de Pierre-Emmanuel PERRIOT

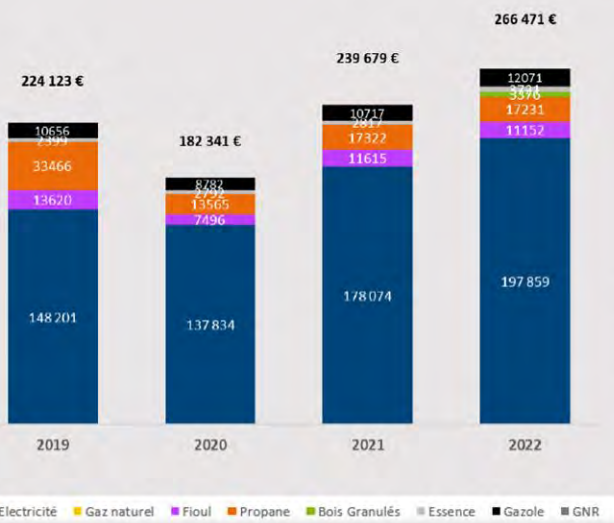
2^{ème} COMMISSION – BATIMENTS COMMUNAUX : Présentation du bilan énergétique de Val d'Erdre-Auxence (période 2020-2022)

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir prendre connaissance du bilan des consommations énergétiques de Val d'Erdre-Auxence sur la période 2020-2022 :

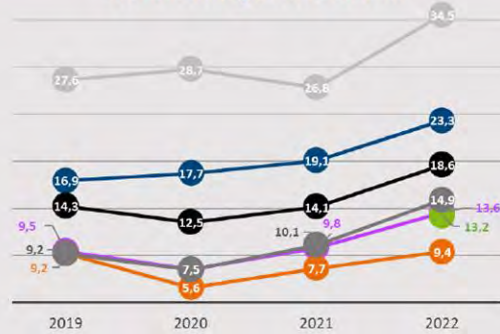


EVOLUTION DES DEPENSES ENERGETIQUE ET DU PRIX DES ENERGIES

Rigueur climatique



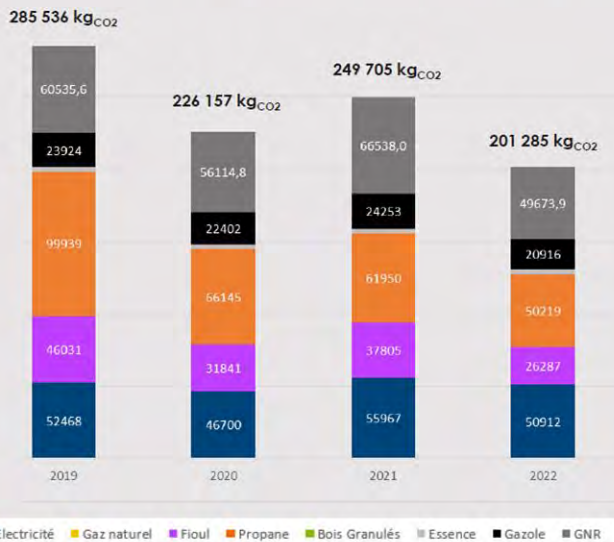
Prix des énergies en c€/ kWh



- ✓ Les dépenses ont augmenté de 19% en 2022 par rapport à 2019.
- ✓ Electricité, qui représente 60 % des consommations énergétiques, représente 80% de la dépense
- ✓ Hausse du prix de l'ensemble des énergies depuis 2019
- ✓ Tarif de l'électricité qui va augmenter en 2024. Tendence du bois à la baisse en 2024
- ✓ Propane est l'énergie la moins chère sur la commune, en lien avec la négociation des contrats réalisée en 2020

EVOLUTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Rigueur climatique

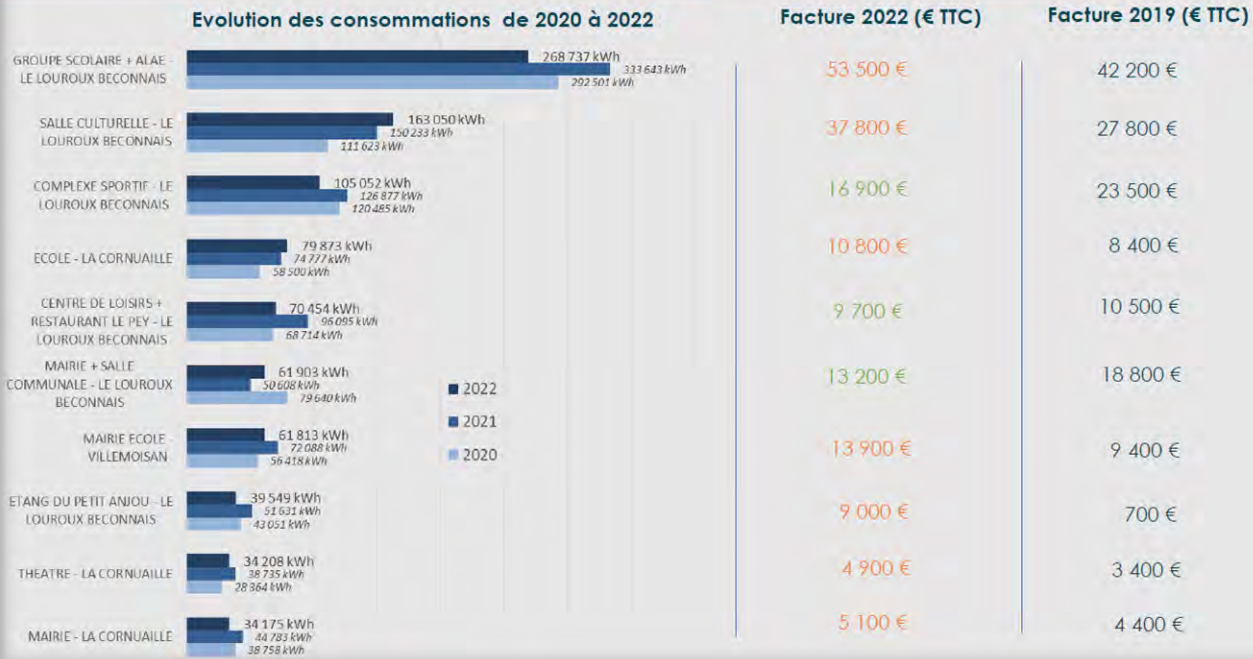


Energie	Emissions de Gaz à effets de serre (gCO2/kWh)
Fioul	320
Essence	304
Gazole	322
GNR	352
Propane	274
Electricité	60
Bois granulés	13



= 16 700 allers-retours
Le Louroux- Angers

- ✓ Baisse de 30% des émissions de GES en 4 ans , en lien avec la baisse des consommations de fioul et de propane
- ✓ Propane (25%) , électricité (25%) et GNR (25%) représentent la majorité des émissions de GES communales



- ✓ Permettre au conseiller en énergie, aux élus et aux agents d'approfondir leur connaissance sur le patrimoine communal.
- ✓ Être en capacité d'identifier des causes de dérives énergétiques et des axes d'optimisation

Bâtiments concernés, par ordre de priorité :

- ✓ L'Argerie – Le Louroux Béconnais
- ✓ Complexe sportif – Le Louroux Béconnais
- ✓ Restaurant municipal – Le Louroux Béconnais
- ✓ Centre de Loisirs du Pey – Le Louroux Béconnais



2^{ème} COMMISSION – BATIMENTS COMMUNAUX : Audit énergétique sur la salle L'Argerie

La présentation du bilan énergétique 2020-2022 du patrimoine de Val d'Erdre-Auxence permet de construire une réflexion et mettre en place un programme d'actions pour permettre de traquer les surconsommations de certains bâtiments.

Le SIEMML a identifié comme prioritaire les bâtiments ci-dessous :

- L'Argerie au Louroux-Béconnais
- La salle de sports du Louroux-Béconnais
- Le Domaine du Pey au Louroux-Béconnais (Restaurant + ALAE)

La réalisation d'un audit énergétique sur la salle l'Argerie permettra, à partir d'une analyse détaillée des données, de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programmes d'économie d'énergie. Ce programme sera cohérent avec les enjeux environnementaux et économiques et les spécificités techniques bâtiment. En effet, l'audit énergétique doit permettre à la commune de décider, en connaissance de cause, chiffres en main, le programme des interventions que nécessite son bâtiment pour améliorer sa performance énergétique.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De déclencher un audit énergétique sur la salle L'Argerie
- De préciser que la participation communale est fixée à 1 237,47 € (40% du coût de l'audit dont le tarif est fixé à 3 093,67 € TTC)

AFFAIRES GÉNÉRALES – BUDGET, FINANCES, FISCALITÉ : Décision Modificative n° 1 au Budget Principal

La présente décision modificative a pour objet de réajuster les crédits nécessaires afin de permettre :

- Le paiement du solde 2021/22 de la subvention relative à la gestion de l'ALAE du Louroux-Béconnais et de Villemoisan
- De comptabiliser un amortissement exceptionnel supplémentaire

Ces crédits supplémentaires sont équilibrés par des recettes supplémentaires (fiscalité, produit des locations de salles, remboursement au titre du FCTVA).

EN FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
042 – Opérations d'ordre : + 40 000 €	73 – Impôts et Taxes : + 30 000 €
65 – Subventions : + 50 000 €	74 – Dotations : + 10 000
023 – Virement à la section d'investissement : - 40 000 €	75 – Produits de gestion : + 10 000 €

EN INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
	021 – Virement de la section de fonctionnement : - 40 000 €
	040 – Opérations d'ordre : + 40 000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la décision modificative n° 1 telle que présentée ci-dessus.

AFFAIRES GÉNÉRALES – FINANCES : Reprise sur provisions pour créances douteuses

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la constitution d'une provision pour dépréciation des actifs circulants constitue une dépense obligatoire (articles L. 2321-2 et L. 2321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales), lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le Service de Gestion Comptable de Segré.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 15 novembre 2022, une provision complémentaire pour dépréciation des actifs circulants a été constituée à hauteur de 6 189,07 €, portant ainsi les sommes provisionnées par la commune à un total de 17 272,45 €.

Selon la méthode de calcul choisie par la collectivité il convient de provisionner les restes à recouvrer pour les différentes créances présentées par le comptable public qui s'élèvent à 1 619,56 €.

Par conséquent il convient d'inscrire une reprise de provision à hauteur de 15 652,89 €. Cette reprise de provision sera inscrite au compte 7817 (reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de constituer une reprise sur provisions pour 15 652,89 € pour le budget principal ;

1^{ère} COMMISSION – AFFAIRES SOCIALES : Participation au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement 2023 (1 472,57 €)

Chaque année le Conseil Départemental sollicite la participation des communes au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et ce, afin de permettre aux ménages les plus fragiles du département de bénéficier d'aides financières leur permettant d'accéder ou de se maintenir dans un logement.

La participation pour l'année 2023 s'élève à **1 472,57 €** correspondant à :

- 1 600,00 € de part forfaitaire pour la tranche de population comprise entre 5 000 et 9 999 habitants
- Minoration de la part forfaitaire en fonction du nombre de logements HLM par rapport au parc total de résidences principales (153/1921 = 7,96 %), soit 127,43 €.

Pour information, la contribution en 2022 a permis d'aider 4 343 bénéficiaires pour un montant total de 3 138 285 € (*y compris les autres financeurs du FSL : collectivités locales, CAF, MSA, bailleurs sociaux*).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de participer au FSL, pour l'année 2023 à hauteur de 1 472,57 €.

AFFAIRES GÉNÉRALES – RESSOURCES HUMAINES : Approbation du règlement intérieur du Comité Social Territorial

Après avoir pris connaissance du règlement intérieur du Comité Social Territorial de Val d'Erdre-Auxence (commune + résidences autonomie) le Conseil Municipal décide à l'unanimité de l'approuver.

AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES : Création d'un emploi permanent d'agent de maitrise à temps complet (35/35^{ème}) aux espaces verts à compter du 01.01.2024

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que les besoins des services techniques de la commune de Val d'Erdre-Auxence nécessitent la création d'un emploi pour les espaces verts ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un emploi permanent d'agent de maitrise à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2024

AFFAIRES GÉNÉRALES – RESSOURCES HUMAINES : Création d'un CUI-PEC du 06.12.23 au 05.09.24 pour un poste d'agent d'entretien polyvalent (20/35^{ème})

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;




Vu la circulaire ministérielle n° DGEFP/SDPAE/MPP/2018/11 du 11/01/2018 relative aux parcours d'emploi compétences et au fonds d'inclusion dans l'emploi,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Pays de la Loire n°2022/DREETS/pôle 2EC/621 en date du 12/09/2022 relatif aux taux d'intervention en faveur des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) – supports des Parcours Emploi Compétences, en secteur non marchand (CAE) ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences (P.E.C.). Le support juridique du PEC est le contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) tel que prévu par les articles L.5134-20 à L.5134-34 du code du travail.

Considérant les évolutions possibles de la loi relative aux emplois aidés et après entretien avec les services du Département, Monsieur le Maire précise que la situation particulière d'un agent effectuant des remplacements au sein du pôle enfance-jeunesse pour assurer les missions d'entretien des locaux, permet d'envisager la création d'un CUI-PEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-  De créer un CUI-PEC, du 06.12.2023 jusqu'au 05.09.2024 ;
-  De fixer la durée hebdomadaire du contrat à 20 heures par semaine ;
-  De préciser que l'agent assurera le poste d'agent d'entretien polyvalent ;

AFFAIRES GÉNÉRALES – URBANISME : Dénomination d'une voie sur la commune déléguée de La Cornuaille

Dans le cadre de la mission d'adressage et de numérotation de tous les points d'adresse sur la commune, les services administratifs ont identifié une voie sans nom.

3 points d'adresse sont susceptibles d'être délivrés.

Il appartient aux membres du Conseil Municipal de dénommer la voie (en jaune) ci-dessous :



Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de dénommer la voie ci-dessus (en jaune) rue de la Paix.

AFFAIRES GÉNÉRALES – URBANISME : Bilan des DIA réceptionnées en Mairie

Il est présenté aux membres du Conseil Municipal le bilan des DIA réceptionnées en Mairie :

DATE DE RECEPTION	DATE DE RENONCIATION	COMMUNE DELEGUEE	ADRESSE	PARCELLE(S)	SUPERFICIE (en m2)
02/10/2023	19/10/2023	Le Louroux-Béconnais	15 avenue du Cadran	C 1003	500
12/10/2023	24/10/2023	Le Louroux-Béconnais	8, Route des Foresteries	N 2126	555
25/10/2023	09/11/2023	Le Louroux-Béconnais	3, Rue de la Cornuaille	N.836	347
26/10/2023	13/11/2023	Le Louroux-Béconnais	8, Rue des Sablons	H868	854

AUTRES POINTS RAJOUTÉS A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Pierre-Emmanuel PERRIOT souhaite informer le Conseil Municipal de sa décision de démissionner de son mandat de conseiller municipal.

Monsieur Pierre-Emmanuel PERRIOT rappelle qu'il apprécie travailler avec l'équipe municipale, et la commission enfance-jeunesse, mais que son emploi du temps, et son état de santé, ne lui permet pas de continuer à rester engagé comme il le souhaiterait.

C'est donc avec regret qu'il annonce devoir renoncer à son engagement.

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain Conseil Municipal : le

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à heures .

Signature du secrétaire de séance :



Le Maire,
Michel BOURCIER